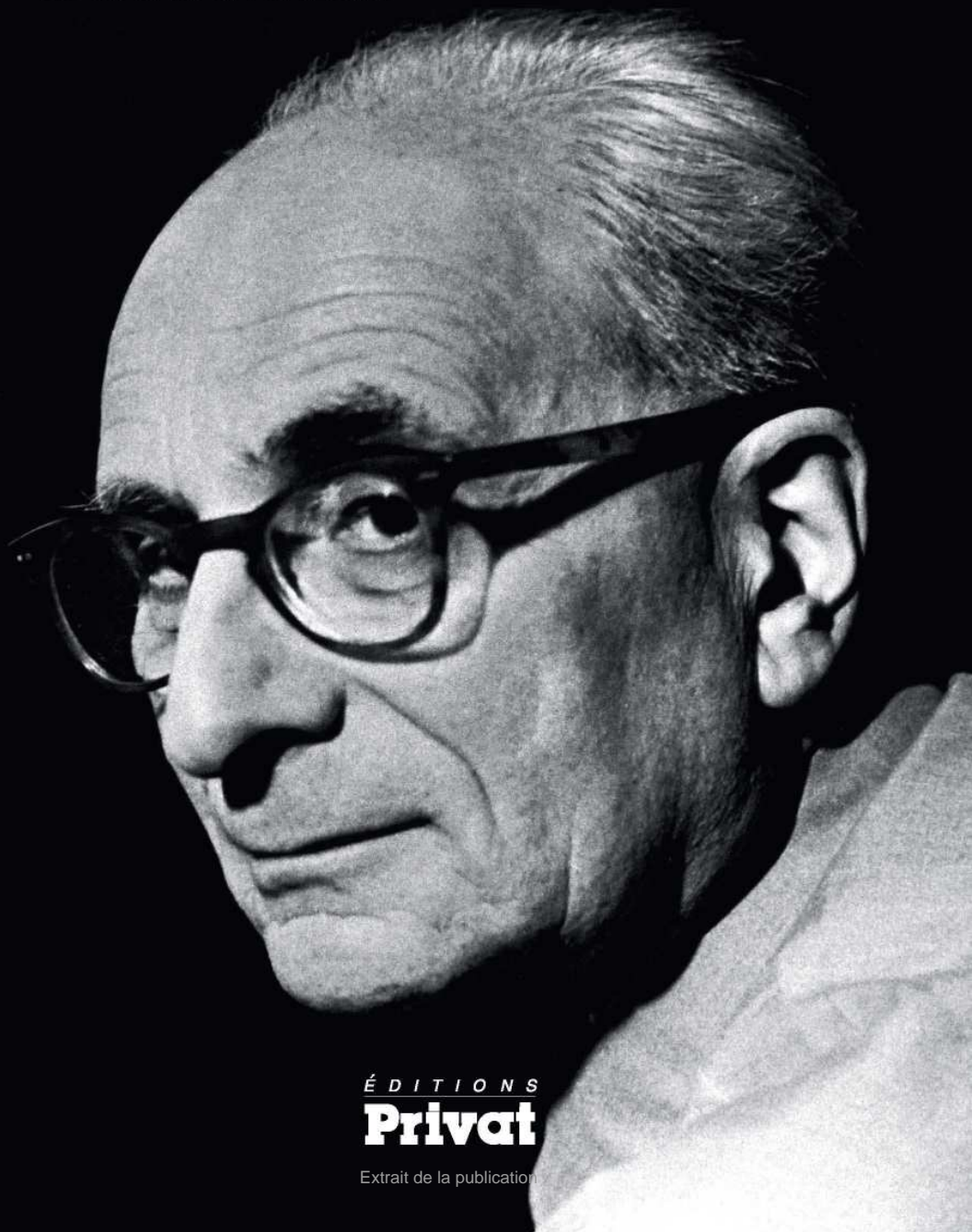


Alexandre PAJON

Lévi-Strauss politique

De la SFIO à l'UNESCO



ÉDITIONS
Privat

Extrait de la publication

Lévi-Strauss politique

De la SFIO à l'UNESCO

En couverture : Claude Lévi-Strauss (né en 1908), anthropologue français, académicien en 1973. © Ozkok / Sipa Press.

© 2011, Éditions Privat
10, rue des Arts – BP 38028
31080 Toulouse Cedex 6
ISBN : 978-2-7089-6913-1
Dépôt légal : janvier 2011

ALEXANDRE PAJON

Lévi-Strauss politique

De la SFIO à l'UNESCO

ÉDITIONS

Privat

Extrait de la publication

Sommaire

Documents

- Extrait de *L'Étudiant socialiste*, mars-avril 1929 7
- Lettre de Claude Lévi-Strauss à Alexandre Pajon, décembre 1991 9

Introduction 11

Une précoce conversion au socialisme 17

Un étudiant à l'engagement militant sans faille 29

- Les Étudiants socialistes dans les années 1920 29
- De larges responsabilités politiques 45

Être le théoricien du Parti socialiste 71

- Comment gagner les étudiants, les intellectuels au socialisme ? 78
- Quel parti, quel programme ? 103
- L'influence de Marcel Déat sur Claude Lévi-Strauss 115
- Révolution constructive, juin 1932. Réserves et engagements de Claude Lévi-Strauss 136

Le passage de la politique à l'ethnologie 167

- Un concours de circonstances ? 167
- Une vocation 171

Claude Lévi-Strauss après 1945 : une ambition purement scientifique coupée de toute influence juvénile ? 181

- Un intellectuel peu engagé 181
- La continuité d'une ambition doctrinale conquérante 184
- L'anthropologie, instrument au service d'un projet universel 189
- *Tristes tropiques*, révélateur des ambitions de Claude Lévi-Strauss 200

Conclusion 207

Bibliographie 215

Index des noms de personnes 219

L'ETUDIANT SOCIALISTE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES

Rédaction : CLAUDE LEVI-STRAUSS
26, rue Poussin, PARIS (16^e)

Administration : JEAN BELLEMÈRE
17, rue Git le Cœur, PARIS (VI^e)

Abonnement : Un an, 5 francs à verser à J. BELLEMÈRE, 17, rue Git le Cœur, PARIS (VI^e)

BULLETIN DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

La confusion est partout. Dans le débat sur les loyers, qui se termine par une prorogation pure et simple de la loi actuelle, dans la discussion sur les congrégations, qui sans doute au moment où paraîtront ces lignes auront obtenu gain de cause, dans le collectif, dans les interpellations...

On pensait que le ministère tomberait. C'était, croyait-on même, le vœu le plus cher de M. Poincaré. Il en aurait fait part à des parlementaires éminents. Ce n'était plus qu'une question de jours, d'heures, et de quelques dizaines de voix qu'au centre gauche — et même à droite — on s'employait activement à réunir. Et puis, c'est fini. On s'était trompé. Le ministère ne tombera plus. Il ne veut plus tomber. Déception générale. Je dis générale? En effet. Car on commence, partout, d'en avoir assez, même au sein de la plus fidèle des majorités. On se fatigue de tout, même de l'équivoque. Et le ministère Poincaré, c'est l'équivoque. C'est la perspective interminable de jours lassants comme tous ceux qui viennent de s'écouler, de « parties nulles » si j'ose dire : en tout cas, des matchs qui laissent au vainqueur l'insatisfaction de ses pauvres victoires, au vaincu l'amertume et l'irritation d'être battu de si peu.

Notre camarade Pierre Renaudel disait du ministère Poincaré : il durera deux mois, ou deux ans. Est-ce deux ans qu'il faut dire, à présent? La majorité repose sur un pivot: la gauche radicale. Que ses quarante voix se déplacent d'un fil: c'est la concentration républicaine succédant au bloc national. Mais l'habitude est dangereuse. Chaque nouveau vote crée un précédent. En votant à droite, la gauche radicale obéit à une routine qui se fait chaque jour plus impérieuse. Est-elle irréremédiable? Tout le problème politique est là. L'avenir de la législature re-

pose sur les capacités de changement des quarante députés de la gauche radicale.

Ce serait cependant juger les problèmes de l'heure sous un jour singulièrement étroit, que de se limiter à cette affirmation. Une partie sérieuse se joue à l'occasion de chaque débat. Toujours la même, d'ailleurs. La question religieuse est en train de renaître. Sans doute ne la discute-t-on pas encore officiellement. On nie, même pendant la discussion des anciens articles 33 à 43 du Collectif, que les lois de 1901 soient en jeu.

En réalité, ce sont toutes les conquêtes de cinquante ans de démocratie que l'on bat en brèche.

Question d'Alsace, accords de Latran, Congrégations, voilà les trois directions de l'offensive cléricale.

La discussion des interpellations sur l'Alsace-Lorraine est bien ancienne. Un mois, cela compte, surtout en politique. Rappelons seulement ce qui a frappé toute la Chambre : c'est que les autonomistes n'ont été capables d'apporter à la tribune que de mesquines récriminations administratives. Ce sont là tous les griefs de l'autonomisme? N'importe quel français, n'importe quel gouverné, en aurait autant à dire. Y a-t-il de quoi justifier ce séparatisme haineux? Certes non. Mais l'autonomisme — nos amis l'ont bien souligné — n'est pas un séparatisme national. Sous ce masque il dissimule sa vraie nature, qui, comme l'écrivait il y a quelques années un homme qui n'est pas des nôtres et dont l'opinion n'en a ainsi que plus de prix, M. François de Wendel, est celle d'un « irrédentisme religieux ».

Ainsi M. Poincaré est-il mal venu à prétendre qu'il combat énergiquement les menées cléricales alsaciennes. Il les combat, mais en donnant satisfaction

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE

Monsieur Alexandre PAJON
22, avenue Ledru-Rollin
75012 PARIS

Paris, le 3 décembre 1991

Mon cher Collègue,

Il me serait agréable de pouvoir vous aider, mais je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que j'ai dit dans Tristes Tropiques et De Près et de loin. Mon intérêt pour la mythologie date de 1950, alors que j'étais déjà très loin de la politique. En fait, mes intérêts scientifiques et politiques ont évolué en raison inverse les uns des autres. Ils ont divergé - même si, à l'époque, je n'en avais pas clairement conscience - quand j'ai choisi de courir le monde plutôt que de continuer à prendre part aux affaires de mon pays.

Je ne sais si je réponds à votre question, mais tout cela est si vieux que les liens que vous recherchez - à supposer qu'ils aient existé dans mon cas - m'échappent. Je vous prie de m'en excuser et de croire, mon cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs,



Claude LEVI-STRAUSS
Professeur honoraire, Collège de France

« En fait, mes intérêts scientifiques et politiques ont évolué en raison inverse les uns des autres. Ils ont divergé – même si, à l'époque, je n'en avais pas clairement conscience – quand j'ai choisi de courir le monde plutôt que de continuer à prendre part aux affaires de mon pays. »

Claude Lévi-Strauss¹

Introduction

Claude Lévi-Strauss a traversé toute l'histoire du xx^e siècle. Sa culture, son intelligence, son œuvre ont fait de lui un des plus grands intellectuels français ; sa reconnaissance a été universelle. Présenté comme le fondateur d'un des courants les plus féconds de l'après-guerre, le structuralisme, on retient de lui l'image du scientifique du Collège de France, de l'élégant académicien, jamais celle d'un militant politique passé du socialisme à l'anthropologie. Ce n'est que peu de temps avant sa disparition, quand ses apparitions tenaient plus de celle du vieux sage que du scientifique engagé dans l'exploration de nouveaux champs disciplinaires, que cette facette de son parcours a resurgi.

En 2005, à l'occasion de la remise du « Premi Internacional » décerné par la Généralité de Catalogne, il prononça un discours qui fut largement commenté, notamment par des journalistes de gauche et par son successeur à la tête du Laboratoire d'anthropologie sociale, Philippe Descola². Dans ce texte brillant, l'ethnologue affirmait : « *J'ai connu une époque où l'identité nationale était le seul principe concevable des relations entre les États. On sait quels désastres en résultèrent.* » Par bien des aspects, Lévi-Strauss était bel et bien politique en prononçant ces mots. Du coup, sa légitimité a pu être utilisée dans la condamnation

de l'action gouvernementale, et ce sont des blogs socialistes ou d'extrême gauche qui le citent le plus. Étonnant retour de son propre passé dans l'interprétation de son propos ! Pourtant, dans ce texte, s'il vantait l'affirmation contemporaine des eurorégions, s'il rappelait le royaume des Goths et les travaux de Raymond Lulle, c'était pour mieux insister sur la façon dont la pensée structurale s'inscrivait dans l'histoire intellectuelle de l'Occident. Et surtout, s'il contestait un ordre, c'était celui d'un monde détruisant la diversité des populations humaines comme de toutes les formes de vie. Il se livrait à un plaidoyer écologiste d'une grande force. Ce texte prononcé à une époque où Lévi-Strauss n'écrivait plus guère ni n'acceptait de prendre la parole en public est hautement révélateur d'idéaux qui ne l'ont jamais quitté. Il concluait sur l'affirmation d'un principe – « les droits de l'humanité cessent au moment où leur exercice met en péril l'existence d'autres espèces » – tout à fait digne de figurer dans une Déclaration universelle des droits de l'homme révisée par ses soins.

On ne s'est donc pas beaucoup interrogé sur ce qui a suscité son rayonnement bien au-delà des cercles académiques. Cette extraordinaire adéquation entre son discours et son époque ne saurait être expliquée par la seule scientificité de ses analyses. Nous tenterons ici de montrer que la réussite de Lévi-Strauss, le rayonnement de son œuvre, sont les résultats d'un cheminement ininterrompu, depuis l'engagement socialiste puis le choix de l'anthropologie, en passant par son action au service de l'Unesco. Ce cheminement lui a fait rencontrer tous les grands questionnements de son époque : la notion de progrès mise à l'épreuve des deux guerres mondiales, la relation de l'homme avec la nature, de l'homme « civilisé » avec le « primitif ». Ses analyses ont profondément façonné celles des responsables politiques internationaux de l'Unesco tout autant que celles de nombreux acteurs de la vie publique du monde entier. Mais tous les hommages qui lui ont été rendus de son vivant ou après sa mort ne rendent pas compte de cette dimension de son héritage.

Introduction

Claude Lévi-Strauss n'a pas eu de difficulté à faire dresser de son vivant sa statue en Commandeur et nous n'avons pas l'intention de jouer au procureur pour la faire déboulonner. Sa statue est à la mesure de son travail. Nous avons voulu seulement restituer la généalogie de cette pensée pour mieux en comprendre l'écho, la place dans l'histoire des idées du xx^e siècle. Cette monographie donnera donc à redécouvrir des textes du jeune Lévi-Strauss difficilement accessibles ainsi qu'un univers intellectuel méconnu, celui de la sociologie française entre les deux guerres³. Entamée en 1992, cette réflexion a été aussi fondée sur des entretiens et des échanges avec l'anthropologue, qui a relu les articles sur lui publiés en 1999 et 2001 et suggéré même des corrections et compléments.

En 1947, Lévi-Strauss n'a pas surgi soudain, tel un *deus ex machina*, avec ses *Structures élémentaires de la parenté*. Il y avait eu un avant. Stéphane Clouet, au terme d'une thèse très riche consacrée à « *Révolution constructive* », un groupe d'intellectuels socialistes des années 1930, note que « celui qui a gagné le plus grand renom [au sein de ce groupe], Claude Lévi-Strauss, ne doit rien à Révolution constructive dans ses travaux d'ethnologie. Mais son passé d'une décennie d'engagement socialiste lui appartient autant qu'il appartient à l'Histoire »⁴. À tel point qu'il a droit à sa notice dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* de Jean Maitron⁵.

La figure du géant de l'anthropologie française n'est pourtant pas marquée par cette dimension politique alors qu'elle fut primordiale dans son parcours. La conclusion de Stéphane Clouet et le propre jugement de Lévi-Strauss justifient un ré-examen des documents disponibles. Peut-on distinguer aussi radicalement les différentes facettes de sa biographie ? La divergence entre le cursus universitaire et les activités politiques après 1935 – qui reste à prouver – implique-t-elle leur indépendance antérieure ? L'étudiant distinguait-il les registres du politique et de l'universitaire ? Certes, il y a eu une rupture de l'activité militante,

mais n'est-il vraiment rien resté de ces années foisonnantes dans le caractère de l'œuvre de Lévi-Strauss ?

Pour échapper à une reconstitution trop lisse, à la facilité d'un déterminisme trop simple, nous ferons tour à tour le récit du parcours militant (trois premiers chapitres) et l'analyse du cheminement intellectuel (chapitre IV). Le lecteur pourra alors établir les connexions entre un héritage familial, des convictions morales, des choix politiques et universitaires, comme il pourra repérer des lacunes ou des contradictions. Les résoudre relèverait d'hypothétiques analyses dans le cadre d'une biographie psychologique. Nous ne nous y aventurerons pas.

L'étude du contexte nous conduira à évoquer les conditions de fonctionnement du groupe des Étudiants socialistes et de Révolution constructive. Nous pourrions aussi nous interroger sur les modalités de rénovation du discours politique en France dans les années 1930. Autre question clé : Comment les objectifs des jeunes socialistes s'inscrivirent-ils dans des débats esthétiques et philosophiques cruciaux ? En effet, politique et esthétique étaient fort liées. Débats que le livre de Marcel Fournier consacré à Marcel Mauss, ainsi que la publication des *Écrits politiques* de ce dernier, permettent de bien appréhender⁶. Denis Hollier a écrit au sujet de Mauss que ses « textes politiques [...] indéniablement forment un tout avec ses écrits ethnologiques »⁷. Le plus délicat dans cet exercice est de suivre les sinuosités d'une pensée et d'une vie impossibles à cloisonner. Il n'y a pas eu un Mauss sociologue et un Mauss socialiste, il a été les deux de manière inextricable.

Ces particularités doivent être confrontées à celles du parcours de Lévi-Strauss. L'examen de son cheminement après 1945 est le point le plus difficile car ses engagements, s'ils furent alors moins nets, n'en furent pas moins décisifs (chapitre V). On pourrait alors placer l'œuvre entière dans une perspective politique et voir dans son écho autant le fruit d'une réelle innovation intellectuelle que celui de la rencontre

Introduction

avec une demande collective. Cette attente, celle d'un monde engagé dans les conflits de la guerre froide et de la décolonisation, déchiré entre les lectures marxiste et libérale, aurait été satisfaite, un temps, par une anthropologie structurale contestant la hiérarchie entre les cultures. Et surtout, nous verrons la place occupée par la réflexion sur les valeurs morales dans la fondation de cette anthropologie. Ce n'est rien vouloir retirer à la gloire de Lévi-Strauss que de s'interroger sur les soubassements de son œuvre.

Mais pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, si l'ethnologie paraît fonctionner sur des fondements mythiques et si Lévi-Strauss est un « héros épistémique », une figure mythique, comment en faire l'histoire ? Plus la sociologie s'est voulue rejointe ont eu tendance à souligner le fossé qui les séparait de leur formation première. Claude Lévi-Strauss ne déroge pas à la règle⁸.

NOTES

1. Lettre de C. Lévi-Strauss à l'auteur, 3 déc. 1991. Le présent ouvrage reprend et complète un article publié en deux livraisons – « Claude Lévi-Strauss, d'une métaphysique à l'ethnologie », *Gradhiva*, n° 28, 2000, p. 32-45, et *Gradhiva*, n° 29, 2001, p. 1-23 –, puis aux éditions Faustroll en 2007.
2. Discours de C. Lévi-Strauss à l'occasion de la remise du XVII^e Premi Internacional Catalunya, Paris, Académie française, 13 mai 2005. Philippe Descola, « Quand Lévi-Strauss dénonçait l'utilisation politique de l'identité nationale », *Le Monde*, 4 nov. 2009.
3. L'ensemble de cette réflexion s'appuie sur notre thèse de doctorat *Les Sociologues de l'entre-deux-guerres et la tentation du politique*, soutenue en 1997 à l'Institut d'études politiques de Paris.
4. Stéphane Clouet, « *Révolution constructive* », un groupe d'intellectuels socialistes des années 1930, thèse soutenue le 3 fév. 1989, université de Nancy II, 2 vol., 826 p. ([thèse], dans les notes qui suivent), citation p. 663. Une forme abrégée en a été publiée par les Presses universitaires de Nancy, 1991, 249 p. ([PUN], dans les notes qui suivent).

Lévi-Strauss politique

5. Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions ouvrières, 1964-1997.
6. Marcel Fournier, *Marcel Mauss*, Paris, Fayard, 1994, 885 p. Marcel Mauss, *Écrits politiques*, textes réunis et présentés par Marcel Fournier, Paris, Fayard, 1997, 813 p.
7. Denis Hollier, « Ethnologie et sociologie. Sociologie et socialisme », *L'Arc*, numéro spécial *Marcel Mauss*, n° 48, 1972, p. 1 ; Vincent Chambarlhac, « Lévi-Strauss en socialisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 101, Paris, 2007, pp. 83-99
8. Une bonne part de nos informations vient des témoignages de C. Lévi-Strauss lui-même ; l'ethnologue avait gardé une excellente mémoire de ses jeunes années. Les archives de l'OURS (dont le fonds Deixonne), celles de l'Assemblée nationale, les manuscrits de la Bibliothèque nationale, nous ont donné des éléments d'information précieux et souvent méconnus.

Une précoce conversion au socialisme

Claude Lévi-Strauss était issu d'une famille bourgeoise qui, pour reprendre la formule de l'ethnologue, avait « connu des jours meilleurs ». Elle était représentative de l'assimilation des Juifs en France : sans engagement politique, plutôt de tempérament conservateur du côté de son père. Leur mode de vie, la mémoire des fastes du second Empire qu'avait servi un aïeul, les avaient tenus à l'écart de prises de position contestataires. Son grand-père maternel avait été grand rabbin de Versailles¹.

Son père était peintre, mais ses toiles ne correspondaient plus au goût du jour. Né en 1908, Claude Lévi-Strauss eut l'enfance d'un fils de la bourgeoisie parisienne « par la culture, la vie dans un milieu d'artistes ». Mais sa famille « se débattait dans les difficultés matérielles »². Dans cette atmosphère, il cultivait le goût pour les objets curieux, exotiques, qu'il collectionnait. Il poursuivait une tradition largement entamée par son grand-père, qui n'avait pas seulement été un musicien de Napoléon III, mais un marchand d'objets d'art. Claude découvrit et admira, à peine adolescent, la peinture cubiste. Ses parents n'étaient pas croyants, et s'il fit sa bar-mitsva, il devint vite très antireligieux et intolérant. Sa famille avait été dreyfusarde. Lui-même, petit garçon,

s'était senti très patriote. Sa scolarité entamée à Versailles pendant la guerre (la communale, puis le lycée Hoche) se poursuivit à Paris au lycée Janson-de-Sailly de la sixième au baccalauréat (1926). L'adolescent organisait des expéditions à la campagne et dans les environs de Paris. Sportif, adepte du tennis et de la marche, il devait se souvenir de l'exploration d'une carrière de gypse à Cormeilles-en-Parisis comme d'un exploit. La recherche de « l'invisible » qui structure le paysage, l'intérêt pour la géologie furent liés par Lévi-Strauss lui-même à sa quête d'une morphologie sociale, de structures de la parenté et des mythes³.

Sa conversion au socialisme fut précoce : il avait seize ans, en 1924, quand il fut initié au marxisme, lors de vacances en Belgique⁴. Un jeune militant du Parti ouvrier belge (POB), fils d'amis de la famille, destiné à finir sa carrière comme ambassadeur à Moscou, Arthur Wauters, lui fit lire Marx, Proudhon⁵ ; et surtout, « un vieux militant [le] promena » dans les réalisations de ce parti : coopératives, maisons du peuple, syndicats. Le jeune Français devint une sorte de « pupille » du POB.

Les professeurs qu'il connut ne paraissent pas l'avoir fortement influencé ; son professeur de philosophie, socialiste, ne le gagna pas au bergsonisme⁶.

« À l'arrivée en classe de philosophie, j'étais vaguement imbu d'un monisme rationaliste que je m'apprêtais à justifier et fortifier ; j'avais donc fait des pieds et des mains pour entrer dans la division dont le professeur avait la réputation d'être le plus avancé. [...] Sur le plan philosophique, sa doctrine offrait un mélange de bergsonisme et de néokantisme qui décevait rudement mon espérance »⁷.

Les convictions socialistes du jeune homme étaient fermement arrimées au marxisme. À dix-huit ans, il avait lu non seulement le *Manifeste* mais aussi *Le Capital*. Première étape révélatrice de son cheminement intellectuel : la publication de « Gracchus Babeuf et le communisme » ; elle fut prise en charge par ses amis

belges⁸. *L'Églantine* était une publication du POB. Le fascicule, disponible dans les archives de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS), avec une dédicace de Lévi-Strauss, est paginé sur trente-sept pages. Son auteur dit en 1988 à Didier Eribon qu'il « préfér[ait] en oublier l'existence »⁹.

Ce texte, au ton didactique, avait été rédigé à partir du sujet donné par son professeur de philosophie d'hypokhâgne (André Cresson). Il soulignait que la « synthèse nouvelle » proposée par Babeuf se distinguait des « plans de constitutions communistes » de Mably, Restif de La Bretonne ou Meslier. À la place des « souhaits vagues, des demandes chimériques », elle offrait « un projet concret » ; elle devait être la « première apparition du socialisme dans l'histoire », mais encore dans une « forme grossière et primitive ». La lecture de l'histoire de la Révolution française comme l'interprétation de Babeuf étaient très marxisantes. Ainsi, selon Lévi-Strauss, après la fusillade du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791, « le socialisme naissant sembl[e] être étouffé » ; en 1793, « le socialisme perd son caractère doctrinal, et se manifeste par de violentes revendications populaires, et surtout par une politique révolutionnaire contre les riches »¹⁰. À Babeuf, il était reproché de ne pas avoir tenu assez compte des facteurs économiques dans les transformations sociales. Si le bachelier reconnaissait que cette doctrine était, comme celles des autres penseurs du XVIII^e siècle, avant tout philosophique, il n'en reprenait pas moins les analyses d'Engels et de Deville pour l'attaquer. Gabriel Deville, traducteur des œuvres de Marx, avait en effet rédigé une analyse sur Babeuf¹¹.

Nettement plus originales, et instructives, sont pour nous les lignes consacrées à la critique de la généalogie de la société civile et au projet de société nouvelle. Claude Lévi-Strauss n'était pas alors le simple porteur d'une vulgate partisane. La lecture du *Contrat social*, des réflexions personnelles, rendent son analyse plus complexe. Il était déjà marqué par les influences conjuguées des lectures scolaires et de son expérience belge. Tout d'abord, il

s'interrogeait sur la conception des premières formes de sociétés qu'avaient pu avoir les hommes du XVIII^e siècle. Nombreux étaient ceux pour qui, comme Rousseau, le droit de propriété était « contraire à la loi de la Nature » ; « l'État idéal » était alors conçu, « soit sous la forme d'un socialisme d'État » (projets de réforme fiscale de Mably, d'Argenson), « soit sous celle du communisme intégral (Lycurgue, Platon, Ajaoïens, Mezzoraniens, Quakers, premiers chrétiens, habitants de l'Auvergne) ».

« [Dans les années qui précèdent la Révolution], on écrit des romans sociaux, on est dans l'admiration des Hottentots qui vivent dans le touchant état de Nature, mais jamais ne vient à l'imagination d'un seul littérateur qu'un tel mode de gouvernement puisse s'appliquer en quelque manière à la société où il vit. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir Frédéric II, un des monarques les plus absolus – ou Necker, un des plus gros banquiers du siècle –, parler avec attendrissement des sociétés communistes. Ils étaient sincères »¹².

La réflexion sur les origines de la propriété conduisit le jeune homme à se soucier des apports de l'archéologie (Rome, Lacédémone), mais aussi de l'ethnographie. Il soulignait à quel point « le sentiment et la morale prêch[ant] en faveur du communisme ne suffisent pas » : le socialisme a besoin de fondement scientifique. Ainsi, « parce qu'ils ne sont pas attachés à un projet concret, tous ces ouvrages ne font l'objet d'aucune censure » au XVIII^e siècle. Le socialisme a donc besoin d'une doctrine offensive. Le retour constant de la pensée politique aux sources de 1789 conduisait nécessairement à retrouver les débats sur la démocratie antique, les réflexions de Diderot, Montesquieu ou Rousseau sur les sociétés traditionnelles. Les Lumières avaient cherché dans l'Antiquité, le Nouveau Monde, dans les îles des mers du Sud, des réponses aux questions posées par les difficultés de leurs propres sociétés et systèmes politiques. Entre les deux guerres, les acquis de l'archéologie et de l'ethnographie avaient crû, mais les problèmes restaient les mêmes.

Une précoce conversion au socialisme

Le rôle de l'éducation et des préjugés comme fondements de l'ordre social était aussi souligné. Mais Lévi-Strauss tenait à se dégager de la vision de Babeuf qui faisait de l'éducation la base de la société civile, le moteur de son évolution. Car « une telle conception [...] s'apparente aux théories les plus modernes, inspirées par la réaction contre l'école marxiste, [...] qui tentent de substituer à la base de la sociologie le fait psychologique au facteur économique »¹³. En clair, on retrouve ici le vieux débat sur la formation de la conscience individuelle et de la conscience de classe. Claude Lévi-Strauss paraît avoir rejoint ceux qui défendaient le primat du déterminisme social et économique. La conclusion de l'essai confirme le matérialisme bon teint de l'auteur, mais nous place aussi sur une autre piste :

« Pour ce qui est de l'art, Babeuf, qui entre parenthèses, avait désapprouvé le *Manifeste dit "des Égaux"* parce qu'il contenait la phrase : "Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !", montre dans la société communiste l'avènement d'un art collectif, qui réunirait tous les artistes dans un même travail social : "Aux poèmes frivoles, à l'architecture mesquine, aux tableaux sans intérêt, on verrait succéder les temples, les cirques, et les portiques sublimes..." C'est sur cette vision radieuse de la société nouvelle que nous terminerons l'analyse de la doctrine du premier socialiste »¹⁴.

Nous n'irons pas surinterpréter un texte de ce type, enthousiaste et juvénile. Il témoigne à la fois d'une réelle fermeté de pensée et d'un intérêt pour les questions sociologiques et esthétiques.

Le cheminement de Lévi-Strauss vers le socialisme fut d'abord intellectuel ; hors de tout déterminisme social évident, faut-il y chercher le résultat d'un tropisme moral ? À la passion pour le Quichotte et le donquichottisme qu'il définit même comme « un désir obsédant de retrouver le passé derrière le présent », succéda un engagement tout aussi entier pour changer le monde. Lévi-Strauss compléta : « Si d'aventure un original se souciait un

jour de comprendre quel fut mon personnage, je lui offre cette clé »¹⁵. Il n'avait pas dix ans qu'il récitait du Cervantès, à dix-huit ans, le lyrisme révolutionnaire avait pris le relais. Il était devenu un marxiste convaincu.

La préparation du concours de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm pouvait s'inscrire dans la continuité d'un projet personnel qui tentait d'unir l'élaboration et la diffusion d'une pensée politique renouvelée. Les figures tutélaires étaient alors celles d'anciens normaliens (Jean Jaurès, Léon Blum), qui après leurs études s'étaient voués à la politique *via* la députation. Claude Lévi-Strauss n'ignorait pas l'aura de l'École. « Un cousin germain de beaucoup [son] aîné, brillant normalien, fut le seul mort parmi [ses] proches » au cours de la première guerre¹⁶. Une de ses tantes avait préparé Sèvres. S'il était entré en hypokhâgne au lycée Condorcet et avait entamé des études de philosophie, cela avait été selon lui « parce qu'[il] ne savai[t] pas quoi faire d'autre ». Malheureusement, cette première année de préparation mit en évidence « la difficulté du grec et des mathématiques entre lesquels il fallait choisir ». Ses convictions doctrinales et ses activités politiques durent aussi le desservir. Surtout par le temps qu'il y consacrait. Ses bulletins scolaires, exhumés par Stéphane Clouet, le présentent comme un élève fin, brillant, mais dont les « qualités sont souvent gâtées par une rigueur d'ordinaire presque sectaire¹⁷ ». André Cresson lui conseilla de faire du droit¹⁸. Le jeune Lévi-Strauss mena alors de 1927 à 1929 des études de droit et de philosophie. Une fois ses deux licences en poche, il abandonna le droit qui l'« assommait » pour se rabattre sur la philosophie. L'ethnologue souligne que « ce sont toujours des raisons négatives » qui auront présidé à ses choix universitaires¹⁹.

Cette reconstitution du cursus met en évidence l'inadéquation entre ses aspirations, peut-être encore imprécises, et ce que l'Université lui proposait. L'enseignement du droit avait pu lui être conseillé parce que plus pratique, plus proche des problèmes concrets. Mais la déception, le désintérêt à l'égard de l'Université

étaient alors largement partagés. Surtout en philosophie. Claude Lévi-Strauss dépeignit ainsi l'éclectisme brillant, mais souvent stérile, la « jonglerie verbale », « les sommets de l'épistémologie et l'air raréfié de la stratosphère néokantienne »²⁰. De surcroît, l'Université pratiquait une politique de recrutement fort malthusienne. Pour rejoindre le supérieur et les chaires les plus convoitées, à Paris donc, il « fallait rompre le cordon ombilical ancien avec les lycées » et ne pas s'éloigner de la capitale. « Pour mener à bien une campagne électorale victorieuse, rien ne vaut pour un candidat la familiarité et la proximité géographique de ses futurs électeurs »²¹. Il fallait impérativement trouver des filières créatrices d'emplois.

Les cheminements universitaires furent de plus en plus complexes à partir du début du siècle. Pour attendre à Paris la bonne opportunité, il fallait disposer de ressources suffisantes. En acceptant un poste en province, le jeune agrégé, par exemple, se garantissait un meilleur revenu mais se coupait des réseaux universitaires. Les universitaires, selon leur fortune, choisissaient entre les postes correctement rémunérés du secondaire et les fonctions de recherche sous-payées, entre la province et Paris.

Le conseil d'André Cresson ne doit pas être interprété comme un désaveu des qualités intellectuelles de Lévi-Strauss. Il tentait seulement de satisfaire les soucis militants et intellectuels du jeune homme en le dirigeant vers la discipline de l'enseignement supérieur qui était alors la plus en prise avec le monde : là où on étudiait aussi bien l'histoire, la philosophie du droit, les constitutions, que l'économie et les sociétés. On ne saurait ainsi ignorer qu'en ces années les facultés de droit, plus que celles de lettres, offraient un enseignement susceptible de former le sociologue²².

Par la suite, Lévi-Strauss allait suivre le cursus classique : rédiger un diplôme d'études supérieures et préparer l'agrégation. De 1929 à 1930, sous la direction de Célestin Bouglé, il travailla sur un mémoire intitulé *Les Postulats de la théorie du matérialisme historique* (travail que nous n'avons pas retrouvé²³), et prépara

« Les saint-simoniens » comme question d'oral²⁴. La rencontre avec Bouglé permit à Lévi-Strauss d'entrer en contact avec un versant particulier de la sociologie. Mais il ne fit jamais état d'activités au sein de la Documentation sociale²⁵. L'influence de Bouglé sur Lévi-Strauss apparaît aussi à l'occasion de sa candidature à un poste à l'étranger en 1935. L'imprégnation saint-simonienne devra être rappelée quand il s'agira de comprendre les facteurs de l'adhésion de Marcel Déat au planisme d'Henri de Man, élève et proche collaborateur de Bouglé²⁶. De même, l'équipe de Révolution constructive mena une réflexion sur les relations État-industrie teintée de saint-simonisme.

« Reçu troisième à [son] premier concours » d'agrégation de philosophie, « cadet de [sa] promotion » en 1931, Lévi-Strauss terminait brillamment ce cursus²⁷. Cependant, dans toutes ses interventions ultérieures sur cette époque, il fait preuve d'une extrême modestie, et en même temps insiste sur le caractère « aberrant » de son parcours. Il l'effectua en marge de l'École normale, tout en étant très lié à ses élèves. De fait, il participait à toutes leurs activités, il était entre l'École et l'Université. Il se présente aussi comme un « zombie » qui aurait suivi les cours de Léon Brunschvicg, « Albert Rivaud, Jean Laporte, Émile Bréhier, Léon Robin pour la philosophie grecque, Fauconnet, Bouglé pour la sociologie, Abel Rey en histoire des sciences [...] avec le sentiment qu'[il] restai[t] au-dehors »²⁸.

De fait, ses lectures l'avaient amené à suivre un cheminement fort peu orthodoxe. « J'ai lu *Le Capital* et je me croyais marxiste. Mais je veux ajouter une petite chose, parce que tout de même, j'ai fait une carrière philosophique. C'est à travers Marx que j'ai connu Kant. J'ai lu Marx avant de lire Kant et c'est la lecture de Marx qui m'a entraîné vers la philosophie allemande, Hegel et Kant »²⁹. L'enseignement de la philosophie était alors dominé par la « tradition spiritualiste française » de Lagneau, Lachelier, Bergson et Maine de Biran. « L'univers du programme de philosophie, du lycée à l'agrégation, ne laissait pas beaucoup de place

au marxisme »³⁰. De fait, Lévi-Strauss fut alors profondément imprégné de néokantisme.

Il était intéressé en premier lieu par la politique et la théorie politique. Il lut *Matérialisme et Empirio-criticisme* de Lénine, mais ne pratiqua pas davantage cet auteur. Les socialistes français étaient mieux connus de lui. De l'Université il pouvait attendre une qualification professionnelle, mais pas les réponses aux questions qui lui paraissaient cruciales. Une fois l'agrégation en poche, il pensa même un moment se consacrer à la philosophie du droit. Ainsi, dans une lettre à Maurice Deixonne³¹ datée du 3 septembre 1931, il expliquait avoir été contacté par Roger Picard, « actuellement professeur à la faculté de droit de Paris », « sur la recommandation de Bouglé », pour participer à « une revue “sans couleur politique”, technique et d'érudition »³². Il avait « l'intention de lui donner une étude sur les relations entre la conception matérialiste de l'histoire et la théorie de la valeur de Marx et de ses devanciers ». Il concluait : « Les collaborateurs et les lecteurs sont des spécialistes : professeurs de droit, économistes, etc. Genre “ennuyeux”. Comme il est possible que je m'oriente un jour vers la philosophie du droit, je ne suis pas fâché d'être quelque peu – mais le moins possible – en contact avec ces milieux. »

L'article ne parut pas. Mais on peut noter que la philosophie du droit, en ce qu'elle pousse à étudier et réfléchir sur les fondements d'un ordre social, n'est pas aux antipodes de la sociologie. Son objectif était alors, et il le reconnaît sans peine, de devenir un « universitaire qui faisait de la politique » ; cela supposait du militantisme, des capacités d'organisateur, autant que des diplômes³³.

NOTES

1. Didier Eribon, Claude Lévi-Strauss, *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 17.

2. *Ibid.*, p. 14.

Lévi-Strauss politique

3. Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 62.
4. *Ibid.*, p. 15 et 253.
5. Arthur Wauters, *L'Évolution du marxisme*, Bruxelles, L'Églantine, 1924.
6. Il s'agissait de Gustave Rodrigues. Voir S. Clouet, « *Révolution constructive* »... [PUN], *op. cit.*, p. 29-30.
7. C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, *op. cit.*, p. 55.
8. C. Lévi-Strauss, « Gracchus Babeuf et le communisme », Bruxelles, *L'Églantine*, n° 6, 1926, p. 253-289.
9. D. Eribon, C. Lévi-Strauss, *De près et de loin*, *op. cit.*, p. 16.
10. C. Lévi-Strauss, « Gracchus Babeuf... », art. cité, p. 10-11.
11. Gabriel Deville, *Gracchus Babeuf. Die Verschwörung der Gleichen*, Hottlingen (Zürich), Bernstein, 1887 [16 R 601 (14)].
12. C. Lévi-Strauss, « Gracchus Babeuf... », art. cité, p. 7.
13. *Ibid.*, p. 26.
14. *Ibid.*, p. 37.
15. D. Eribon, C. Lévi-Strauss, *De près et de loin*, *op. cit.*, p. 134.
16. *Ibid.*, p. 15.
17. Stéphane Clouet, « *Révolution constructive* », *un groupe d'intellectuels socialistes des années 1930*, Lille, ANRT, 1990, 826 p. ([ANRT], dans les notes qui suivent), citation p. 39.
18. « Je renonçais donc à l'École normale et je m'inscrivais au Droit en même temps que je préparais la licence de philosophie ; simplement parce que c'était si facile. Une curieuse fatalité pèse sur l'enseignement du Droit. Pris entre la théologie dont, à cette époque, son esprit le rapprochait, et le journalisme vers quoi la récente réforme est en train de le faire basculer, on dirait qu'il lui est impossible de se situer sur un plan à la fois solide et objectif : il perd une des vertus quand on essaye de conquérir ou de maintenir l'autre. Objet d'étude pour le savant, le juriste me faisait penser à un animal qui prétendrait montrer la lanterne magique au zoologiste. » Citation de C. Lévi-Strauss dans S. Clouet, « *Révolution constructive* »... [ANRT], *op. cit.*, p. 57.
19. D. Eribon, C. Lévi-Strauss, *De près et de loin*, *op. cit.*, p. 18.
20. Dans *Tristes tropiques*, *op. cit.*, p. 55 ; on retrouve la même analyse chez Jacques Soustelle, *Les Quatre Soleils*, Paris, Plon, 1967, rééd. 1983, p. 14-15.